Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 029-212902506-20261110-CM2026_066-DE

Conseil Municipal du 10 novembre 2026
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie JAOUEN
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Luna QUEMENER

Date de la convocation : **5 novembre 2026** Affichage de la convocation : **5 novembre 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 10 novembre 2026 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	12
Représentés	02
Prenant pas part au vote	00
Votants	14

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie DOUCEN, Amélie DUPIRE, Maëla GOURVENNEC**,** Thibaut Quentin HOURMAND, Marie JAOUEN, Sabrina LE DUFF, Eric LE LOUARN, Yves LÉVÉNEZ, Clément LOSTANLEN, Gérard PRÉTÉ, Luna QUEMENER, Guillaume RIOU.
Etaient représentés : Erwan LE BIHAN (a donné pouvoir à Eric LE LOUARN)**,** Muriel SCHWARTZ (a donné pouvoir à Yves LÉVÉNEZ).
Etait absente : Gillian SALHI.

Délibération CM 2026_066
Tarifs assainissement 2027

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2027, les tarifs relatifs au service de l'assainissement collectif. Madame le Maire propose d'appliquer le coût de l'inflation : +3,4 % sur un an en octobre 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2224-19-1 et R2224-19-2 ;
Considérant que la redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution d'eau ou sur toute autre source dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement et une partie fixe calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service ;
Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs pour l'année 2027 afin de tenir compte de l'inflation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

FIXE, à compter du 1er janvier 2027, les tarifs relatifs à l'assainissement collectif comme suit :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Tarifs 2027
Partie variable	1.55 € HT/m3
Abonnement	112.00 € HT /an

Le Maire,
Marie JAOUEN

Le secrétaire de séance,
Luna QUEMENER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr , dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.